

RESILIANCE DU RUANDA.-

6386/A. I.

1 N.
 6125 / AT 26 [ex] M
 2-11-59

-Copie pour information à Monsieur le Chef
 du Service des Affaires Indigènes
 à USUBURA.-

-Copie pour information à Monsieur l'Admi-
 nistrateur de Territoire chargé du Fonds
 d'Avance à ASTILLA.-

remboursements
 prêts Fonds
 d'Avance.-



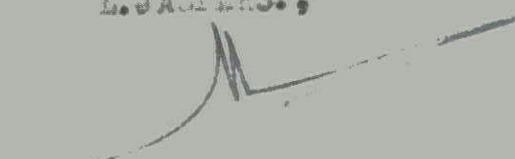
A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite au n°83 du 16 octobre 1959 de Monsieur
 l'Administrateur de Territoire chargé du Fonds d'Avance et dont
 vous avez reçu copie, j'ai l'honneur de vous inviter à mettre
 tout en œuvre pour réaliser le recouvrement des importantes
 sommes encore dues, et ce depuis plus de 10 ans, par les bénéfici-
 aires. Vous voudrez bien, le cas échéant m'adresser le rapport
 concernant l'impossibilité de recouvrer certaines avances.-

POUR LA RESILIANCE DU RUANDA,
 l'Administrateur de Territoire chargé
 de l'actions Administratives.,
 L. J. AUFARS.,



Astrida, le 16 octobre 1959.

N° 63

CCPII pour information à :

Monsieur le Chef du Service des Affaires

Indigènes à UNUMBURA.

Messieurs les Administrateurs des Territoires
de KIGALI-MUSINA-KIBANGU-KISINYI-BIUMBA &
KIBUGU. ✓

Objet :
SCIDE DEBTOR
Fonds d'avance
Progr. 48/50

Monsieur le résident du Rwanda à KIGALI.

8919 | K/26 02/11
14.10.59

Monsieur le résident,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général ayant dans sa lettre n° 215C/6556/50C du 2 août 1958 marqué le souhait que les comptes du programme Fonds d'avance de 1948/1950 soient, dans la mesure du possible, clôturés pour le 1er janvier 1959, et rappelé cette question dans la lettre n° 215C/48/179 du 16 janvier 1959, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous la situation des soldes débiteurs.

Le tableau donne par territoire, le nombre et le montant des prêts de 1948 - leur situation au 30/9/58 et au 30/6/59 - le pourcentage du montant encore dû.

	PROGR. 1948	SIIT. au 30/9/58	SIIT. au 30/6/59	%			
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
KIGALI	45	285.785,60	41	18.576,50	41	16.176,50	5,6 %
SCIDE	164	1.440.455,00	70	277.149,55	46	197.600,55	13,7 %
UNUMBURA	27	402.000,00	20	102.17,62	20	98.527,02	24,4 %
KISINYI	34	314.580,00	5	9.180,40	4	5.350,40	1 %
BIUMBBA	32	76.800,00	12	15.340,00	9	11.395,00	14,3 %
KIBANGU	44	206.600,00	21	46.585,40	13	32.539,00	10,2 %
Totaux	346	2.776.10,60	152	461.359,17	96	359.168,77	15,1 %

(les Territoires de Kibuye-Myanza-Kuhengeri ne participaient pas à ce programme Fonds d'avance)

A toutes fins utiles, je vous signale que l'URUNDI a mis le remboursement des impayés de son programme P.A. de 1948 au compte des chefferies responsables, à charge pour celles-ci d'en poursuivre le remboursement pour leur propre compte. Il a procédé de même pour les soldes de son programme financé par le P.C.B.E.I.

Peut-être estimerez-vous rénaturé d'agir dans le même sens, étant donné l'importance du solde encore dû (15%) et jugez-vous bon de faire poursuivre et activer les recouvrements : le minime pourcentage d'impayé de KISINYI et le très bon résultat obtenu en 9 mois par le Territoire d'Astrida laisse entendre en effet que toutes les possibilités ne sont pas encore épuisées.

Très gentillement
H. L. CILAS